

# CALCUL DE L'INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

(exercice 22)

du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022



	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1. Écart de rémunération (en %)	1	0,1	39	40
2. Écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1	35	35
3. Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	0	N/A	N/A	0
4. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>79</b>	<b>85</b>
<b>Index (sur 100 points)</b>			<b>93</b>	<b>100</b>

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité